



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## construction aéronautique

Question écrite n° 8000

### Texte de la question

--Mme Martine Aurillac souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation de la société Airbus Industrie. La France est depuis toujours une grande puissance dans le domaine aéronautique militaire et civil. Les technologies avancées et le savoir-faire de nos ingénieurs permettent, en collaboration avec l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre, la réussite économique d'Airbus Industrie. Ce succès dû à un partenariat équilibré notamment entre l'Aérospatiale, British Aerospace et Daimler Benz Aerospace pourrait être fragilisé après la décision prise unilatéralement par British Aerospace de construire les ailes des avions du constructeur américain Boeing. En même temps, dans le cadre du projet de construction du long-courrier A 340-600, la France, l'Allemagne et l'Espagne se sont engagés financièrement pour sa réalisation. Or, à ce jour, l'Angleterre n'a pas encore fait connaître sa décision sur ce dossier. Au moment où la lutte pour l'emploi doit être une priorité de tous, où Airbus Industrie représente une part très importante de notre commerce extérieur, tout en permettant le maintien de l'emploi dans le secteur de l'aéronautique, il est indispensable que nos partenaires européens puissent faire preuve de cohésion. C'est pourquoi elle souhaiterait savoir quelles sont les dispositions que le Gouvernement entend prendre vis-à-vis de nos partenaires anglais sur ce dossier.

### Texte de la réponse

Le groupement Airbus Industrie a connu un développement remarquable au cours des dernières années et pris une part du marché qui le place à présent tout à côté de son concurrent américain Boeing. Airbus a ainsi obtenu en 1997, 460 nouvelles commandes fermes et disposait, au 1er janvier 1998, d'un carnet de 1009 avions restant à produire. Ces résultats garantissent un niveau d'activités soutenu sur les prochaines années dont les quatre avionneurs partenaires d'Airbus seront les premiers bénéficiaires. D'ailleurs, le constructeur européen a d'ores et déjà prévu une augmentation sensible de ses volumes de production annuels pour répondre à la demande des compagnies aériennes. Les industriels ont pris la décision de poursuivre l'effort de développement de la gamme, afin qu'Airbus dispose d'une ligne de produits aussi étendue que celle de son concurrent sur toutes les parties du marché. Ils ont ainsi donné leur accord au lancement de nouvelles versions de l'A.340, qui donneront à Airbus de nouvelles armes pour mettre un terme à la situation de monopole exercée par Boeing sur le segment des avions long-courriers très gros porteurs. En temps voulu, le Gouvernement a fait savoir au gouvernement britannique son souci de ne pas voir retardé le lancement de ces nouvelles versions. Au regard de cette activité, le contrat de sous-traitance que British Aerospace a obtenu de Boeing pour la production de certains éléments de voilure du B.737, est d'une importance très modeste.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8000

**Rubrique** : Industrie

**Ministère interrogé** : équipement et transports

**Ministère attributaire** : équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 décembre 1997, page 4735

**Réponse publiée le** : 9 février 1998, page 724